



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Jeudi 21 octobre 2021 - **PERPIGNAN**

ATELIER CARTOGRAPHIQUE - 9H30-14H - 31 PARTICIPANTS

Commission particulière du débat public (CPDP)

**M^{me} Sophie
BERTRAN DE BALANDA**
Membre

M. Sébastien FOURMY
Membre du secrétariat général
de la CPDP

M^{me} Élise TROUVÉ-BUISSON
Membre du secrétariat général
de la CPDP

Intervenants

Frédéric Autric,
Directeur de projet éolien
flottant à la DREAL Occitanie

Yannick Bocquenet,
Responsable projets
concertation, RTE

Olivier Giret,
Cerema

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Bonsoir. Je me présente, Sophie BERTRAN DE BALANDA. Je suis membre de la CPDP EOS et je suis accompagnée de Sébastien et Élise. Tous les trois plus la maîtrise d'ouvrage, qui se présentera aussi tout à l'heure aussi, nous sommes là pour travailler avec vous et vous aider à concevoir un travail personnel autour de la possible localisation de ce projet éolien présenté par l'État. Avant toute chose, on va faire un tour de table. Comme cela, chacun sait qui est l'autre et cela me permettra de déplacer des personnes d'une table à l'autre pour que l'on ait ce mélange dont on parlait.

... **M. Christophe PARAYRE**, Citoyen de Leucate

Je suis Christophe PARAYRE, citoyen et résident à Leucate.

... **M. Serge BRIEZ**, Les Peuples de la mer

Je suis Serge BRIEZ, Leucate, Les Peuples de la mer, association.

... **M^{me} Marie BRETON**, Adjointe à la mairie de Leucate

Marie BRETON, Leucate, adjointe à l'environnement.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Bernard PEREZ, président du CRPM Occitanie et pêcheur à Port-la-Nouvelle.

... **M^{me} Valérie CROS**, Directrice de l'aménagement à la mairie de Leucate

Valérie CROS, mairie de Leucate, directrice de l'aménagement.

... **M. Thibaut GUIMBRETIERE**, RWE

Thibaut GUIMBRETIERE, responsable du développement éolien offshore au sein de RWE.

... **M. XXX [inaudible 00 :01 :46]**, Citoyen de Perpignan

Citoyen et consommateur, Perpignan.

... **M^{me} Delphine MEUNIER**, Adjointe à la mairie de Port-Barcarès

Bonjour. Delphine MEUNIER, adjointe au maire à Port-Barcarès.

... **M. Thibault DESCLEE**, BlueFloat Energy

Bonjour. Thibault DESCLÉE, BlueFloat Energy, société de développement de projets, responsable France et Europe.

... **M. Dominique MONIOT**, Ocean Winds

Bonjour, Dominique MONIOT, société Ocean Winds. Nous sommes derrière le projet des éoliennes flottantes du golfe du Lion. Nous le développons depuis quelques années. Je représente également le syndicat des énergies renouvelables en façade méditerranéenne.

... **M. Gérard FILLOS**, Président de l'association des plaisanciers d'Argelès-sur-Mer

Bonjour, Gérard FILLOS, président de l'association des plaisanciers d'Argelès-sur-Mer.

... **M^{me} Fanny L'HUILLIER**, Peuples de la mer et élue à la mairie de Leucate

Fanny L'HUILLIER, je suis aux Peuples de la mer aussi à Leucate et à la mairie de Leucate.

... **M. Antoine XXX [00 :02 :41]**, Citoyen de Perpignan

Bonjour, Antoine XXX, j'habite Perpignan. Je pratique la voile à Canet-en-Roussillon.

... **M. Patrice PORET**, Commissaire enquêteur

Bonjour, Patrice PORET. Je suis commissaire enquêteur et je viens à titre informel.

... **M. Jean GAUZE**, Délégué à l'urbanisme^{me} à la mairie de Saint-Cyprien

Bonjour, Jean GAUZE, délégué à l'urbanisme à la mairie de Saint-Cyprien.

... **M. Claude BASCOMPTE**, Alternatiba et Amis de la Terre

Bonjour, Claude BASCOMPTE, habitant de Perpignan, militant écologiste, mouvements Alternatiba et Amis de la Terre.

... **M. XXX [00 :03 :22]**, Citoyen de Perpignan

Bonjour, XXX, citoyen à Perpignan.

... **M. Djilali GUENNICHE**, Citoyen de Toulouse

Djilali GUENNICHE, citoyen de Toulouse.

... **M^{me} Maryse ARDITI**, Associations ECCLA et FNE

Bonjour, Maryse ARDITI, associations Écologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois et France Nature Environnement, Languedoc-Roussillon.

... **M. Bertrand THOMAS**, Patron pêcheur à Port-la-Nouvelle

Bertrand THOMAS, patron pêcheur à Port-la-Nouvelle.

... **M. Arthur SERMENT**, Pôle Mer Méditerranée

Bonjour, Arthur SERMENT, Pôle Mer Méditerranée, chargé de mission éolien flottant à Montpellier.

... **M^{me} Sylvia ORSI**, Géomaticienne pour le consortium OLEUM

Bonjour, je suis Sylvia ORSI, géomaticienne pour le consortium OLEUM.

... **M^{me} Nolwenn COSNARD**, Sathoan

Bonjour, Nolwenn COSNARD, je suis chargée de mission pour l'organisation de producteurs Sathoan basée à Sète et on représente des pêcheurs professionnels sur toute la façade méditerranéenne.

... **M^{me} Anouck RIO-BARCONNIERE**, DREAL Occitanie

Anouck RIO-BARCONNIERE, chargée de mission éolien flottant en Méditerranée à la DREAL Occitanie.
Oui, oui, les vieux.

... **M. Yannick BOCQUENET**, RTE

Bonjour, Yannick BOCQUENET, Réseau de Transport d'Électricité, responsable de projet de raccordement.

... **M^{me} Anne-Isabelle GIRES**, RTE

Bonjour. Je suis Anne-Isabelle GIRES, je travaille chez RTE aussi sur le raccordement.

... **M. Olivier GIRES**, Cerema

Bonjour, Olivier GIRES, Cerema.

... **M^{me} Sylvie XXX [00 :04 :50]**

Sylvie, qui a préparé toutes les cartes.

... **M. Mathieu PETTE, Cartographe**

Bonjour Mathieu PETTE, cartographe indépendant en observation.

... **M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie**

Bonjour, Frédéric AUTRIC, directeur de projet à la DREAL Occitanie, représentant du ministère de la Transition écologique, maître d'ouvrage du projet.

... **M^{me} Élise TROUVÉ-BUISSON, Secrétariat général de la CPDP**

Élise TROUVÉ-BUISSON, je travaille au secrétariat général de la Commission particulière du débat public.

... **M. Sébastien FOURMY, Membre du secrétariat général de la CPDP**

Bonjour, tout le monde. Je suis Sébastien FOURMY, je travaille également au secrétariat général du débat public EOS.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA, Membre de la CPDP**

Je vois déjà qu'on a la ville de Leucate un peu trop dans ce coin-là. On a des industriels. Ici, il y en a deux. Là, il n'y en a qu'un. Il faudrait qu'il y ait un des deux représentants de la filière qui se déplace. Ici, j'ai deux associations militantes, FNE et Alternatiba, si l'un des deux peut se déplacer d'une table à une autre. Là, je n'ai que trois personnes, c'est un peu dommage. On réduit d'une table, mais on attend encore du monde. Il y a encore du monde qui arrive. Pour les pêcheurs, j'ai la représentante de la filière. Il y a un seul plaisancier. Il y a un pêcheur de Port-la-Nouvelle. Il y en a un autre par là. Il y a une table où ils ne sont que trois... Voilà, j'ai fini de faire la maîtresse d'école.

... **M. Julien XXX [00 :08 :51], Agence de développement économique de la région**

Bonjour, Julien XXX, de l'agence de développement économique de la région.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA, Membre de la CPDP**

Les pêcheurs, je n'arrête pas de vous déplacer... C'est comme les zones de pêche et les saisons. Bien, il est 9h45. Nous sommes ensemble jusqu'à 14h. Voilà comment va se dérouler notre atelier. Pour ceux

qui ont suivi le débat, on est vraiment contents de vous retrouver parce que vous avez suivi en Zoom ou en présentiel le projet EOS et le débat public. On travaille à la fois sur l'opportunité, c'est-à-dire est-ce que ce projet est pertinent ou pas au regard des questionnements climatiques, des questionnements de biodiversité, de la France de demain, et ses caractéristiques techniques, comme le positionnement, la relation au littoral, etc. Nous allons rentrer plus dans le détail puisque notre zone d'étude fait 350 km de côtes. On va de Collioure jusqu'à Marseille sur un plateau continental. Nous en parlerons.

La question posée par l'État et celle à laquelle il souhaite que l'on réponde, ce qui ne veut pas dire qu'il faut automatiquement y répondre, on peut avoir des raisons de ne pas y répondre, c'est la localisation de zones préférentielles et les caractéristiques du projet. Si on a situé les ateliers cartographiques vers la fin du débat, puisque le débat se termine le 31 octobre, c'est pour essayer d'avoir accumulé un maximum d'informations avant, par toutes les formes d'ateliers, en Zoom, en réunions de proximité, en débats mobiles que nous avons eus tout l'été et au début de l'automne.

On a une saisine. La CPDP a été nommée par la CNDP pour répondre à la demande de l'État et de RTE. L'État souhaite que l'on trouve trois zones plus favorables à l'éolien offshore, dont, si possible, deux en Occitanie et une en PACA. Il ne peut pas y en avoir deux en PACA, car il y a déjà une macrozone prédéfinie. Qu'est-ce qui relie ces quatre macrozones ? C'est que les quatre sont sur le plateau continental. C'est un débat aussi, parce qu'on peut réfléchir sur l'ensemble du plateau, mais l'État a divisé le plateau continental en quatre macrozones pour laisser des passages d'accès aux grands ports, Port-la-Nouvelle, Sète et Fos-sur-Mer. L'intérêt de ce plateau, c'est qu'on est à la fois en sol plat et qu'on peut aller à une distance de 15 à 50 km de la côte avant de tomber dans les canyons et d'aller dans les abysses.

Sachant que si cette réflexion en Méditerranée démarre à peine, c'est parce qu'il y a très peu de temps qu'on commence à avoir le savoir-faire pour faire des éoliennes flottantes et non posées qui permettent donc d'aller plus profond dans la mer. Il y a eu un travail fait, dont parlera M. AUTRIC tout à l'heure, en 2020 avec les acteurs du Conseil maritime de façade dont certains représentants de la pêche ont dû y participer vraisemblablement, pour identifier des zones favorables. Mais nous, on recommence à zéro pour essayer de profiter au maximum de votre propre expertise, que ce soit celle de plaisanciers, de marins, de représentants de collectivités avec des choix de développement économique et d'aménagement, d'habitants tout court, de promeneurs. Chacun a une expertise.

Pour ceux qui ont suivi le débat, je pense à M. GUENNICHE parce qu'il va avoir la médaille d'or de suivi du débat... Je crois qu'il a assisté à tous les ateliers Zoom et les réunions de Marseille à ici. Donc, on s'aperçoit qu'on a une incomplétude, c'est un mot un peu barbare, des données, c'est-à-dire qu'on n'a pas le même niveau de connaissances. Autant, on a des niveaux de connaissances sur la géographie des fonds, sur les zones de sédiments à peu près cohérentes et complètes, mais sur les questions environnementales, et, les pêcheurs le savent bien, sur certains aspects de la pêche, et les associations aussi, les scientifiques ont fait remarquer, l'État en est conscient, qu'il y a une incomplétude de données sur un certain nombre d'éléments environnementaux. Vous savez qu'on est dans un projet qui a des contraintes environnementales qu'il faut essayer d'éviter, de réduire ou de compenser.

La question numéro 1, dans les temps dans lesquels nous sommes rentrés, et je fais référence au Conseil mondial de la biodiversité qui s'est tenu à Marseille que vous avez peut-être suivi, la question porte sur le coût, mais en faisant attention à la biodiversité, donc c'est une vraie complexité de situation. L'idée, c'est d'essayer d'aller vers l'évitement complet, si possible, des atteintes à l'environnement,

que ce soit sur les habitants de la mer, poissons, oiseaux, ou sur les fonds marins. Nous avons pensé qu'il était intéressant, et c'est pour cela que vous avez des cartes assez larges, de réfléchir. Même si on réfléchit pour l'avenir, M. AUTRIC le rappellera, on est sur un projet qui devrait voir le jour en 2028-2030, mais la France réfléchit à 2050.

Donc, nous vous demandons de penser plus large que les quatre macrozones, même au-delà des canyons, imaginez ce que cela veut dire en positif ou en négatif d'avoir une pensée plus holistique du grand territoire du golfe du Lion qui relie les régions Occitanie et PACA. Cela permet d'être plus décontracté, mais par contre, la complexité, c'est qu'il faudra toujours argumenter. Cartographier, c'est débattre ensemble sur chaque table pour faire valoir à vos collègues de table de la matinée votre point de vue à partir des données.

La maîtrise d'ouvrage va faire une présentation rapide des cartes que vous avez sous les yeux. Certains les connaissent déjà très bien. Les porteurs de projets les connaissent très bien, les représentants de la filière aussi, certains élus étaient déjà présents à certaines réunions et ils ont déjà réfléchi à la question. Mais l'idée, c'est de définir ce qui vous semble le plus favorable pour installer ces éoliennes sur cet ensemble du golfe du Lion. C'est la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine. Mettez les zones les moins défavorables en jaune, c'est-à-dire les moins pires, et celles qui vous semblent absolument à exclure en rouge. Tout cela, pour argumenter pourquoi cette zone vous semble la plus favorable en fonction de vos critères, en fonction de là où vous êtes, habitants, pêcheurs, membres d'associations, représentants de la filière, etc. Qu'est-ce qui a le plus ou le moins d'intérêt et là où il ne faut vraiment pas aller ? C'est vraiment important. La première partie de l'atelier, c'est, ensemble, de voir déjà au niveau d'une table où vous en êtes les uns et les autres par rapport à cet ensemble du plateau continental. Et dans un deuxième temps, ce sera de prendre votre carte tout seul, ce sera toujours la même, mais cette fois-ci, vous allez travailler à partir des trois couleurs et argumenter vos choix. Nous allons poser le décor. La maîtrise d'ouvrage va donner des précisions sur les cartes, sur les sources des données. Vous êtes entre cinq et six par table. Vous allez travailler ensemble pour la production de cartes. On prend une petite pause de collation pique-nique. Après, on partage les cartes. Ceux qui le souhaitent, il y en a qui n'aiment pas parler en public, présenteront leur choix de cartes. Ce que je tiens à vous dire, c'est qu'on vous demandera de mettre votre nom au dos des cartes, mais l'argumentaire à côté du dessin de votre carte, parce que le nom, c'est pour nous, pour identifier d'où vous venez. Votre nom peut être écrit avec votre situation, « citoyen de Leucate », « représentant de la filière », etc. Cela nous permet de savoir quelle est l'origine du projet. Si nous mettons les cartes sur le site et dans notre bilan de débat, puisqu'à partir du 31 octobre nous allons travailler sur le bilan de ces quatre mois de débat public, à ce moment-là, les cartes seront anonymes.

... M. Sébastien FOURMY, Membre du secrétariat général de la CPDP

Une précision sur les deux cartes que vous avez, qui sont vierges. Vous en avez deux. On en a d'autres. Vous pouvez commencer à travailler sur l'une comme brouillon et en avoir une finale. Vous pouvez en prendre deux ou trois et on vous en donne une quatrième. Vous pouvez ne pas faire de carte si vous décidez de ne pas zoner ou de ne pas choisir, mais d'expliquer pourquoi. C'est ce qui nous intéresse aussi. Après, dans les marges, sur le côté de la carte, vous pouvez expliquer, mettre des flèches pour expliquer votre raisonnement, les critères utilisés, retenus, priorisés. N'hésitez pas à utiliser le code

couleur et, au besoin, à ne pas les utiliser si nécessaire tout en expliquant et en essayant d'argumenter ou de justifier vos choix.

Nous avons mis une petite carte commune par table. C'est dans un deuxième temps. Vous pouvez discuter entre vous, regarder ce qu'il y a en commun ou ce qu'il n'y a pas en commun. Il peut y avoir des choses communes qui ressortent, mais ce n'est pas une obligation. Il n'est pas obligé de sortir une carte commune par table. C'est plus un support de discussion qu'une finalité, qu'une obligation à l'issue. C'est mettre un peu en commun vos réflexions à partir de la diversité des personnes autour de la table. Si quelque chose en ressort ensemble, tant mieux. Si cela n'est pas possible, ce n'est pas un souci non plus. N'hésitez pas, nous avons plein d'autres cartes vierges.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Donc, la présentation des données.

... **M. Sébastien FOURMY**, Membre du secrétariat général de la CPDP

Avant de passer la parole à la maîtrise d'ouvrage, nous voulions vous montrer quelques cartes qui remettent un petit peu en contexte le golfe du Lion et peut-être ce choix du golfe du Lion avec cette carte qui montre la force des vents.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

C'est assez impressionnant. C'est équivalent à ce qu'on trouve en mer du Nord.

... **M. Sébastien FOURMY**, Membre du secrétariat général de la CPDP

Si on peut mettre des éoliennes en Méditerranée, où peut-on en mettre ? Le golfe du Lion, heureusement ou malheureusement, ressort assez fortement. C'est pour donner une perspective macro. Vous savez aussi qu'il y a eu des débats publics en Espagne, il y en a aussi sur la façade atlantique, à Oléron, en Bretagne, en Normandie... Ce n'est pas le seul débat public. Aujourd'hui, il y en a un à Oléron qui se tient. Il y en a eu précédemment un certain nombre.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Vous avez vu que la zone de vent dans laquelle nous sommes est aussi en Espagne. C'est le même territoire maritime.

... **M. Sébastien FOURMY**, Membre du secrétariat général de la CPDP

Vous verrez sur vos cartes qu'il y a une petite zone en pointillés en face de l'Espagne. C'est aussi un projet éolien en mer côté espagnol qui est en cours. Je ne pense pas qu'il y ait un débat public parce que ce ne sont pas les règles administratives, mais toujours est-il que ce projet existe bien.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Vous avez plusieurs éléments de travail. Vous avez les cahiers d'acteurs que vous pouvez lire. Certains acteurs sont présents, donc ils pourront parler de la manière dont ils ont fait leurs propositions. Nous avons par macrozones des informations sur des questions de biodiversité et d'espèces. Sur le grand dauphin, vous allez voir qu'on a des problèmes. On a très peu de données. Les tortues, tout ce qui est avifaune... On a aussi des régions avec des problèmes de manque de données, ce qui est assez important en Camargue, parce qu'on a le passage mondial de migration. Les raies, les requins, les merlus... Le merlu fait partie des poissons sur lesquels l'étude est assez fine. Les planctons et tout ce qui est substrat, tout ce qui est lié au sol. Cela, c'est toute la partie patrimoniale et les notions écosystémiques, c'est-à-dire la prise en compte.

Les cartes sont une agrégation d'éléments de données. Ce sont des données plus ou moins robustes. Les experts environnementaux qui se sont exprimés, filière, géographes, les besoins et les demandes d'acteurs, que ce soient les militaires ou tout ce qui est lié à la filière de la navigation, la marine marchande, les pêcheurs qui ont été très présents tout au long de ce débat... Le problème, comme vous pouvez le remarquer, vous avez des cartes, on vous a demandé de prendre une quinzaine de cartes, mais on n'a pas de travail sur l'effet cumulé, donc la superposition de toutes ces données. Vous allez devoir dans votre tête imaginer les effets cumulés de ces contraintes sur votre proposition. Et on a un manque de données sur le grand dauphin.

Trois types de cartes : carte sur l'environnement, carte sur les usagers de la mer, carte sur les raccordements, et la carte de synthèse issue du travail du Conseil de façade en juin 2020. Conseil de façade qui ne s'est pas tenu en présentiel, mais en Zoom, et dans lequel il y avait pas mal de représentants. Et puis, un petit focus, mais les représentants de la pêche pourront en parler, sur les constats qu'ont faits les pêcheurs à partir de leurs problèmes de données déjà très présents et liés aux impositions de l'Europe de réduire les saisons de pêche, parce qu'il y a une baisse de ressources halieutiques. On voit que l'on a des données irrégulières.

Je vais passer la parole à la maîtrise d'ouvrage. Je ne sais pas si vous avez gardé les cartes dans l'ordre. Frédéric AUTRIC va faire, avec RTE et peut-être Olivier... Olivier, je le présente, car c'est quelqu'un de très modeste, mais c'est lui qui a passé un nombre inimaginable d'heures à essayer de définir le plus clairement possible ces données pour qu'on puisse travailler avec. Frédéric, je vous passe la parole.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

La commission a souhaité qu'on commente le jeu de cartes qui vous est remis. Je précise que ces cartes, pour certaines d'entre elles, sont issues de l'atlas cartographique qui avait été produit par les services de l'État pour le dossier du maître d'ouvrage. Il y a d'autres cartes qui ont été faites spécialement par la commission pour cet atelier cartographique. Je vais vous les présenter pour que vous puissiez vous-mêmes en faire la relation avec celles que vous avez entre les mains. Une première carte concerne les zonages sur les aires marines protégées. Ensuite, on a une carte sur la nature des sédiments sur les fonds marins. C'est marqué « nature des sédiments ». C'est une carte qui a été faite spécialement par la commission et qui répertorie la nature des sédiments au fond de la mer avec trois codes de couleur :

un code de couleur sur les milieux peu sensibles, un autre code de couleur qui va aller du jaune vers le vert foncé et qui gradue la sensibilité des fonds marins qui sont présents sur le plateau continental.

... **Intervenant non identifié [00 :29 :27]**

Qu'est-ce qu'un podmark ?

... **M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie**

C'est un sol induré qui a une certaine dureté. On ne se retrouve pas avec un sol vaso-sableux, mais avec quelque chose qui peut avoir une certaine dureté, qui peut être une contrainte si on veut y mettre des ancres, par exemple.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA, Membre de la CPDP**

Sur cette carte, vous voyez apparaître des zones avec trois petits points rouges qui sont les emplacements prévus des fermes pilotes. Elles sont à chaque fois en limite des macrozones proposées par l'État. Elles sont à l'endroit le plus proche du littoral, mais néanmoins à 27 km.

... **M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie**

Ensuite, on a une carte sur les enjeux qui avaient été exprimés par la Défense nationale. On retrouve cette carte qui s'appelle « Enjeux de la Défense nationale » sur laquelle on va avoir un certain nombre d'informations, qui a été fournie par la Défense qui ont permis d'encadrer le travail de zonage pour définir les macrozones en mer. Il y a des contraintes de chenaux d'accès aux ports maritimes, de réseau de transport aérien en basse altitude qui apparaît sur cette carte et on voit que ces zonages proposés par la Défense viennent encadrer le travail fait par le Conseil maritime de façade et la Commission spéciale de l'éolien pour définir les quatre macrozones qui apparaissent sur cette carte en mer A, B, C, D. Ensuite, on a une carte qui correspond aux enjeux du transport maritime. Les acteurs de la filière transport maritime, à l'occasion d'une réflexion préalable au débat public, avaient défini un certain nombre d'enjeux qui ont un code de couleur de moyen à fort, avec certains enjeux estimés comme rédhibitoires. Vous avez à la fois des axes qui partent des ports principaux de la Méditerranée française, qui s'orientent soit vers l'Afrique du Nord, soit vers l'Espagne. Cela vous donne une vision des enjeux pour la filière de transport maritime.

Pour l'atelier, la commission a souhaité compléter cette information sur le transport maritime avec une carte sur la plaisance. On a récupéré les données spatialisées de l'activité de certains bateaux équipés de GPS. Ce sont des yachts de plus de 24 m. Cela ne correspond pas à une flottille à la voile de moins grande ampleur. Vous avez également sur cette carte, au-delà des traits de couleur qui correspondent à ce trafic des yachts, un certain nombre d'informations sur la capacité en anneaux des ports de plaisance

de la façade. Vous avez comme informations les zones de mouillage et d'équipements légers qui sont prévus en zone côtière. Voilà pour l'enjeu plaisance.

Ensuite, on a une carte sur les enjeux technico-économiques. C'est une émanation du travail cartographique qui avait été produit avant le débat. La commission l'a un peu allégée. On peut considérer que ce sont les enjeux technico-économiques de la filière. Sur cette carte, on voit apparaître en fond de plan le zonage relatif aux vents moyens observés sur les vingt dernières années. Cela donne un petit peu le gisement de vent. Plus c'est rouge, puis il y a de vent. Vous avez autour des fermes pilotes, les trois petits points rouges sur les trois sites, une zone-tampon qui vise à proposer que les parcs commerciaux se situent à l'extérieur de cette zone-tampon pour qu'il n'y ait pas d'effet de bord entre les parcs pilotes et les parcs commerciaux pour que le productible de vent soit de bonne qualité. Ce sont les informations liées au productible qu'est le vent.

Après, on bascule sur les sujets environnementaux, et je terminerai après avec la pêche et avec l'atelier cartographique fait avant le débat public. Sur les enjeux environnementaux, vous avez plusieurs cartes issues de l'étude bibliographique produite par le maître d'ouvrage. Vous avez une carte sur les risques d'effets des oiseaux marins. Elle s'appelle « Des oiseaux marins, risques d'effets toutes espèces toutes saisons ». C'est une carte qui permet, en utilisant le code couleur, de voir des zones plus foncées qui sont des cartes de risques d'effets plus forts que les zones les plus claires. Je précise que ces cartes ne sont pas en valeur absolue, mais relative. Cela permet de hiérarchiser les mailles de la carte les unes par rapport aux autres. Mais ce n'est pas parce qu'on a un code couleur très foncé que cela veut dire que l'impact sur les espèces est forcément fort. Ce sont des jeux de cartes qui ont une couleur plutôt violette.

Ensuite, dans la même logique, on a une carte des poissons, mollusques et crustacés en risque d'effet global. C'est l'IFREMER qui a fait l'étude et qui a permis d'aboutir à cette carte qui globalise les risques d'effets d'un parc éolien sur les espèces de poissons, de mollusques et de crustacés, là encore avec le maillage assez fin qui permet de hiérarchiser les mailles les unes par rapport aux autres. On est sur les poissons, les mollusques et les crustacés. La commission a souhaité, à son initiative, donner une carte supplémentaire sur les poissons en focalisant sur une espèce particulière qu'est le merlu, avec deux cartes. Ce sont des cartes de densité moyenne sur la période 2009-2015 avec une carte merlu pour les juvéniles et une pour les adultes. De ce que j'ai compris, le choix de cette espèce merlu, vous l'avez associé à une autre carte sur le grand dauphin en considérant que le grand dauphin se nourrit du merlu. Pour assurer la transparence, lors des deux précédents ateliers, les représentants de la filière pêche ont demandé pourquoi on avait une carte du merlu alors que ce n'est pas l'espèce la plus pêchée en Méditerranée. Je laisserai chacun des représentants des professionnels s'exprimer sur ce point. Vous avez une carte merlu au stade juvénile et une au stade adulte. La coloration est différente. Ensuite, toujours dans l'extraction des informations de l'étude bibliographique, on a pour les cétacés une carte de risques d'effets toutes espèces, toutes saisons, avec un zoom particulier fait sur une carte spécifique pour le grand dauphin. Vous retrouvez toujours sur ces cartes un peu violettes normalement deux cartes : « cétacés risques d'effets toutes saisons toutes espèces » et une carte particulière correspondant au grand dauphin. Là encore, pour le grand dauphin, la commission a fait le choix d'extraire de l'étude biographique la carte grand dauphin, parce que si vous regardez le zonage des aires marines protégées, il y a une grande zone Natura 2000 Habitat grand dauphin qui

maille le fond du plateau continental. Pour la commission, c'était important de zoomer spécifiquement sur le grand dauphin.

Pour finir sur la partie pêche, la commission a souhaité vous donner une première carte sur la pêche qui s'appelle « De la réglementation des pêches ». C'est une carte sur laquelle on va retrouver un certain nombre d'informations qui font apparaître les zones réglementées pour les activités de pêche et qui ne permettent pas à tous les navires d'exploiter les ressources halieutiques, des zones qui sont des fermetures permanentes et il y a sur cette carte des fermetures spatiotemporelles qui ont été décidées dans le cadre d'un plan de gestion européen qui s'appelle West Med pour « Ouest de la Méditerranée » et qui apparaît en jaune sur le fond de carte. Cela ressemble à un dauphin, un petit peu. Ce sont des zones spatiotemporelles qui empêchent de pouvoir y pêcher une certaine partie du temps dans des isobathes entre 90 et 100 m. Vous avez le détail sur la carte qui pourra être commenté après. La commission a souhaité vous donner ces informations.

Ensuite, la commission a exploité deux cartes sur la pêche que nous avons fournies dans une étude que nous avons faite en concertation avec les représentants de la profession de la pêche. Une première carte de spatialisation de la fréquentation de la zone en mer par les navires de plus de 12 m. Ce sont des données qui ne correspondent qu'à une partie de la flottille en mer Méditerranée. Ce sont des bateaux équipés de GPS. Ce sont des navires de plus de 12 m. On a une carte ici où on voit l'ensemble de la présence des navires. Je me tourne vers Olivier. Cette carte correspond à la fois aux navires français, mais également aux navires étrangers, principalement espagnols, qui sont eux-mêmes équipés de GPS pour les bateaux de plus de 12 m, ce qui peut justifier en partie le fait qu'on a sur cette carte une fréquentation de la zone A qui paraît plus importante, compte tenu de la couleur des carreaux, que les autres zones, notamment par la présence espagnole.

... **Intervenant non identifié [00 :39 :24]**

Pouvez-vous rappeler l'intitulé de la carte ?

... **M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie**

C'est la carte « De la pêche, nombre d'heures de présence maximale des navires équipés de balises VMS ». C'est la carte verte. Sur cette carte, ce sont des nombres de présence maximale sur une période. Ce n'est pas une moyenne ou une valeur instantanée. Ensuite, une carte concerne la valeur économique maximale annuelle de cette activité de pêche. Cela croise des informations qui caractérisent assez bien la pêche chalutière, également la pêche au thon rouge. Les organisations professionnelles d'Occitanie et le Comité régional ont pu donner des informations du RICEP, qui est une étude qui a permis de qualifier la politique de la pêche du thon rouge. Cela permet d'avoir une information cumulée sur la valeur économique par des mailles de ce que représenterait l'activité de la pêche chalutière et au thon rouge. Enfin, pour la partie en mer, avant la partie RTE terrestre et raccordement, il y a cette carte qui s'appelle « De la synthèse de l'atelier de concertation du 25 juin 2020 ».

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

C'est celle dont on parlait tout à l'heure qui est un atelier de représentants de la façade.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

C'est une carte qui a été élaborée dans le cadre d'un atelier de concertation au sein de la Commission de l'éolien flottant. C'est un travail que les acteurs de la façade avaient souhaité réaliser avant le débat public pour porter à la connaissance du public une certaine vision sur le développement de l'éolien commercial en mer Méditerranée. Là, ce n'est que la carte qui résulte d'un travail qui a été fait par sondage pour recueillir un pourcentage d'adhésion des acteurs, ce qui ne veut pas dire qu'une zone où il y a une forte adhésion fait l'unanimité. C'est un sondage qui a été fait à cette occasion.

Sachez que sur le site du débat, nous avons rajouté toutes les contributions écrites qui avaient été produites à l'occasion de ces ateliers et qui, par macrozones A, B, C, D, donnaient un certain nombre de préconisations et de points de vigilance si on souhaitait développer l'éolien dans ces zones. C'était pour vous donner cette information sur ce travail important fait avant le débat public.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Dans le cadre du débat, vous êtes libres de tenir compte ou pas de cette réflexion. C'est votre propre avis qui nous intéresse, dans sa diversité.

... **M. Yannick BOCQUENET**, RTE

Pour terminer, cela ne vous aura pas échappé que cette énergie produite au large doit être ramenée jusqu'à la terre. Pour cela, vous avez quatre cartes en main sur la partie raccordement, une partie sur le maritime et l'autre partie sur le terrestre. Sur le terrestre, c'est une simple carte routière qui permet d'indiquer les différents axes routiers et surtout les postes de raccordement pressentis, en tout cas étudiés, qui permettent d'accueillir la production de 750 MW. Un code couleur. Le rouge, ce sont des postes électriques de 400 kV. Et en vert, ce sont des postes électriques de 225 000 V. Les deux niveaux de tension pourront accueillir ces parcs-là. Si on récapitule, côté zone A, ce serait le poste de Baixas. En zone B, ce serait Livière ou La Gaudière. En zone C, ce serait potentiellement Montpellier ou Tamareau, dans l'arrière-pays en montagne du côté de Gignac. Ensuite, en zone D, le golfe de Fos, ce serait Feuillane ou Ponteau.

J'ai également ici des cartes plus précises sur la partie terrestre que vous n'avez pas en main, mais que vous pouvez récupérer si vous souhaitez les regarder. C'est une synthèse à l'image de ce qu'on indique dans les études d'impacts, c'est-à-dire le milieu physique, naturel, le paysage et le patrimoine et le milieu humain. Vous avez 2x2 cartes qui indiquent et qui recensent de façon bibliographique tous les enjeux situés sur la partie terrestre. N'hésitez pas, elles sont à disposition ici, si vous voulez compléter le travail.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Il est 10h20. Vous allez avoir à peu près trois quarts d'heure de travail par table. Que ce soient les membres de la CPDP ou la maîtrise d'ouvrage, si vous avez une question précise, sur la cartographie de RTE ou pour la DGEC, ou des questions liées à l'organisation de cet atelier, on est là pour vous aider. Le but, pendant ces trois quarts d'heure, c'est d'essayer de voir à l'échelle d'une table avec les acteurs que vous représentez et votre expertise individuelle où vous allez, ce qui semble sortir de cette carte, les points de vue que vous avez autour de la table. Dans trois quarts d'heure, on fera un arrêt et on passera aux cartes individuelles. Vous pouvez mettre une carte neutre au milieu. Vous pouvez essayer de voir où vous vous situez à l'échelle de la table, sachant que l'on a pratiquement sur chaque table des gens qui connaissent bien le contexte pour des raisons diverses, des représentants de collectivités, de la filière, de la pêche, etc.

Pour travailler sur la cartographie, on va plutôt favoriser l'analyse du territoire maritime. Nous n'avons pas abordé sur le terrain les notions de points de vue, de paysages par rapport à la côte comme vous le pouvez en trouver sur le site du débat. Mais on pourra vous en parler si vous le souhaitez parce que ce travail a été élaboré aussi à la demande de la CPDP par la maîtrise d'ouvrage : où on voit les éoliennes, comment on les voit et si on les voit. Là, on est vraiment comme si on était nous aussi un habitant de la mer.

... **Intervenant non identifié [00 :46 :30]**

J'ai une question sur les cartes des zones de raccordement parce que je ne trouve pas les cartes lisibles. Je ne vois pas où sont les lieux de raccordement.

... **M. Yannick BOCQUENET**, RTE

Sur les cartes de raccordement, les quatre dernières cartes présentées, je vous ai indiqué les codes couleur. À terre, les petits traits, ce sont les lignes électriques du réseau existant actuel. En rouge, 400 000 V, en vert, 225 000 V. C'est là que je citais sur la zone B par exemple le poste de Livière en périphérie de Narbonne.

... **Intervenant non identifié**

Quand on parle de raccordement, j'imagine que c'est celui de l'énergie produite en mer.

... **M. Yannick BOCQUENET**, RTE

Absolument. Lorsqu'on regarde ces cartes, on voit l'aire d'études ou la zone d'étude du raccordement qui est cette zone éclaircie de petits pointillés. Aujourd'hui, nous n'avons pas tracé de trait parce qu'on ne sait pas où se situeront les parcs électriques au large. On ne peut pas tirer de trait pour savoir si le poste est ici, s'il sera ici ou ailleurs. Le chenal d'accès, c'est du maritime. C'est vraiment une carte maritime qui permet également d'indiquer certaines contraintes, les zones de clapage, les chenaux maritimes, etc. Le raccordement, il faut l'imaginer entre cette grande zone blanche, qui sont les

macrozones pour les parcs éoliens au large, et ensuite jusqu'à la terre. C'est cette partie éclaircie sur la partie maritime. On ne peut pas tirer de trait aujourd'hui parce qu'on ne sait pas où cela sera. Le raccordement sera souterrain. Il y a une question, derrière.

... **Intervenant non identifié [00 :48 :50]**

Le raccordement des fermes pilotes de Leucate et Gruissan n'est pas marqué ?

... **M. Yannick BOCQUENET, RTE**

Effectivement, c'est une remarque judicieuse. Cela ne figure pas sur les cartes que vous avez en main. Pour autant, cela figure sur les cartes grisées sur lesquelles vous n'avez pas le raccordement non plus, mais vous l'avez sur la grande carte posée ici. Effectivement, cela n'a pas été indiqué. Pour autant, il y a des raccordements. Mais peut-être, dans le prolongement de votre question, si c'est cela, les raccordements prévus pour les trois fermes pilotes en Méditerranée sont à un niveau de tension de 63 000 V et ne peuvent pas être du tout utilisés pour les fermes potentiellement à venir.

... **Intervenant non identifié [00 :49 :50]**

J'ai lu dans la presse qu'un câble de 190 km allait être tiré sur le golfe du Lion. Je crois que c'est RTE qui a passé le marché. C'est pour 2022. Vous ne savez pas ?

... **M. Yannick BOCQUENET, RTE**

Écoutez, je suis chez RTE et vous me l'apprenez. Vous êtes sûr que ce n'est pas un câble télécom qui est en train d'être déroulé au large de Marseille et qui relie la Chine ?

[inaudible 00 :50 :27]

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA, Membre de la CPDP**

Nous n'avons pas la réponse.

... **M. Yannick BOCQUENET, RTE**

Je suis au courant de tous les projets sous-marins qui existent. Venant de RTE, vous m'étonnez.

... **Intervenant non identifié [00 :50 :30]**

J'ai un petit complément par rapport à ce qui a été présenté. Je pense que c'est important que les participants aient l'information. C'est un peu pour réhabiliter le travail du Conseil maritime de façade sur les macrozones. Il faut plutôt voir ce travail comme un travail qui exclut des zones pour des raisons environnementales ou d'usages, notamment la zone près de la côte et la zone des canyons

où, malgré ce qui a pu être dit, il y avait un consensus sur le fait que ces zones devaient être exclues du développement éolien. On va en discuter.

... **Intervenant non identifié [00 :51 :33]**

Par rapport au dessin de synthèse, il y a un petit carré, je voulais savoir si cela représentait l'emprise de chacun des parcs.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Vous prenez cette carte et vous avez deux systèmes de référence. Vous avez 150 km² qui correspondent à la zone ultime, le projet complet de 50 éoliennes. Le petit carré de 50 km² est la première étape. Vous l'avez dans le coin de la carte grise. Pour avoir une idée de référence, je reprends ce que dit régulièrement le maître d'ouvrage, cette surface correspond à peu près, les 2x 150 km², à 10 % des surfaces de macrozones.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Pour répondre à la question posée, les petits carrés de cette carte font 30 km² de superficie. Pour vous donner un ordre de grandeur, chaque petite maille de cette carte de l'atelier de concertation de juin représente 30 km². Donc, un parc de 50 km², ce serait en gros deux mailles.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Ce que je vous conseille, parce que vous ne vous connaissez pas, c'est de refaire un micro tour de table de chacune de vos tables en disant ce qui vous importe, pourquoi vous êtes là et quelle idée vous avez sur ce projet pour commencer à déblayer. Sinon, vous allez vous regarder en chiens de faïence.

... **Intervenant non identifié [00 :53 :25]**

Une question de néophyte. La zone C, est-elle en PACA ou en Occitanie ?

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

La zone C est en zone Occitanie.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Pour ce qui est de la zone C, on pourrait considérer qu'elle puisse être partagée en deux entre l'Occitanie et la PACA, si on fait la démarche suivante. La limite de région entre Occitanie et PACA est marquée

par le Petit-Rhône, qui est un cours d'eau qui se situe par ici. Si on trace la limite séparative entre les deux régions, elle vient couper en deux la zone C. Cette zone C, on pourrait considérer qu'elle est partagée entre les deux régions.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Comme on l'a dit pour les autres ateliers, l'idée est de travailler sur l'ensemble du territoire maritime, pas simplement sur la zone A face au lieu dans lequel nous sommes aujourd'hui à Perpignan. La réflexion doit porter sur l'ensemble des quatre zones.

... **M. Sébastien FOURMY**, Membre du secrétariat général de la CPDP

Les carrés de surface, c'est juste pour donner l'idée. Ils n'ont pas besoin d'être carrés. Les fermes n'ont pas besoin d'être carrées.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Faites la forme que vous souhaitez, y compris dans son imprécision dans les limites, si vous le souhaitez.

... **Intervenant non identifié [00 :54 :57]**

Comment savoir quel impact, par exemple, les éoliennes ont sur le commerce maritime et sur la pêche ? On a des données brutes. « On a plus de commerce pour ces zones-là que dans une autre. »

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

L'impact cumulé, nous ne l'avons pas, c'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure, mais je vais redonner la parole au maître d'ouvrage. On a les notions secteur par secteur, mais pas le cumulé.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Pour répondre à votre question. Par exemple, quel serait l'impact du parc éolien sur le transport maritime ? Il faut avoir en tête que la réglementation de la navigation dans ces parcs sera définie par le préfet maritime, qui est, en gros, le gendarme de la mer, après avis des commissions de type locales qui regroupent les marins. Aujourd'hui, ce qu'on pressent, c'est que pour des raisons de sécurité des biens, des personnes et des navires, on ne va pas autoriser notamment le transport de gros navires qui dépasseraient une certaine jauge au milieu des parcs. Si vous avez un porte-conteneur qui fait l'axe Sète-Gibraltar, il ne pourra pas passer dans le parc. Ce qu'on pourrait considérer, c'est que sur ces gros axes de transport maritime, si vous mettez un parc sur l'axe de transport jugé important pour cette filière, ils seront obligés de détourner leur cheminement avec vraisemblablement des allongements de parcours.

Ensuite, pour l'activité de pêche, les discussions qui ont eu lieu pour les mêmes raisons de sécurité de la navigation, aussi bien au niveau des bateaux que des biens et des personnes, c'est que certaines activités de pêche ne pourront sans doute pas être pratiquées dans ces parcs, et notamment la pêche chalutière puisque les chaluts ne pourront pas travailler au milieu des parcs, sinon, il y aurait un risque de crochitage entre l'outil de pêche et les câbles qui relient les flotteurs au fond de la mer ou les câbles électriques qui circulent entre les éoliennes. C'est pour cette raison qu'il y a ce premier impact sur l'activité chalutière. Donc, si vous avez un parc en mer, cet espace ne sera sans doute pas utilisable par ces activités-là.

Ensuite, vous avez une autre activité de pêche qui peut être impactée par les parcs, c'est la pêche au thon. C'est pour cela qu'on l'a fait apparaître en valeur économique, car la pêche au thon se fait avec les lignes qui s'appellent des palangres flottantes, qui ont des hameçons tous les 50 m. Ce sont des lignes d'une dizaine de kilomètres. Elles sont mises à l'eau, dérivent en mer et pourraient, selon leur sens de dérivation en fonction des courants et selon l'endroit où elles auraient été posées, venir se crocheter dans les lignes d'ancrage. Les représentants des pêcheurs pourront compléter et alerter sur cette difficulté de cohabitation des usages entre la pêche à la palangre et les parcs. C'est pour cette raison qu'au niveau des valeurs économiques, on a souhaité faire apparaître sur la carte des valeurs économiques l'activité qui caractérise la pêche chalutière et la pêche au thon rouge en pouvant se dire, par un raisonnement assez basique, qu'en fonction de là où vous allez le mettre, il aura plus ou moins d'impact sur la filière.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Pour apporter une précision par rapport à ce qui vient d'être dit. Vous faites le focus sur la pêche au thon. C'est sur les palangriers en général, quels qu'ils soient. C'est surtout les chalutiers qui sont impactés et les palangriers. La deuxième chose, à l'heure actuelle, sur les parcs pilotes, quel que soit le métier de la pêche, on ne peut pas pratiquer la pêche à l'intérieur des fermes pilotes. Vous avez dit « chalutière », mais pas que. Ce sont tous les métiers de la pêche. À l'heure actuelle, on ne peut pas les pratiquer à l'intérieur des parcs. Que ce soit clair et que tout le monde le sache.

Je voudrais apporter une précision parce que sur la carte, vous avez mis « isobathes de 90 à 100 m fermées pendant six mois ». Sur la carte « atelier cartographique réglementation des pêches », vous avez mis six mois de fermeture de zone. C'est huit mois. Que ce soit clair pour tout le monde. Par contre, j'ai une question puisque vous avez parlé de profondeur de 80 à 100 m. Pourquoi 80 à 100 m ? Depuis le temps qu'on est sur le sujet, on sait que les éoliennes peuvent aller jusqu'à 200 m. Pourquoi aujourd'hui, devant le public, vous mettez 80 à 100 m ?

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Je pense que vous faites allusion à la diapositive présentée tout à l'heure où la commission avait mis les valeurs de profondeur. Les profondeurs apparues à l'écran correspondent aux profondeurs de la bathymétrie des quatre grandes zones A, B, C, D. Elles varient en fonction de la bathymétrie des fonds

entre 50 et 100 m. Le travail fait à l'échelle de la façade pour définir les quatre macrozones est parti des contraintes suivantes. Il y a eu deux contraintes : la contrainte bathymétrique et la contrainte de vent. Le travail expliqué dans le dossier du maître d'ouvrage pour justifier les quatre macrozones A, B, C, D, c'est d'avoir des vents supérieurs à 7 m par seconde en moyenne et de se limiter en termes de bathymétrie à une réflexion qui allait jusqu'aux profondeurs de 200 m. C'est le travail fait à l'échelle de la façade.

Quand on a fait ce travail, cela a été rappelé tout à l'heure, les représentants des associations d'environnement ont fortement insisté sur le fait que les têtes de canyon étaient des hotspots de biodiversité et qu'il fallait absolument prévoir une zone-tampon de 2 milles nautiques par rapport aux têtes de canyon. C'est ce qui a permis de limiter l'exercice sur la profondeur. On observe que les macrozones, quand on prend leur partie en mer, dépassent 100-120 m sans aller au-delà. Le travail de départ est parti du principe qu'on se fixait pour le développement commercial d'éolien flottant, qui est une filière innovante, ce seuil des 200 m. C'est pour cela qu'on se retrouve sur le plateau continental. J'insiste, mais au départ, c'est vraiment un cadre. Quand le travail a été fait pour définir ces macrozones qu'on voit dans le Document stratégique de façade, le seuil des 200 m était le point de départ, 200 m. Ensuite, un travail a permis d'aboutir à cela.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Il y a le travail des hotspots sur les canyons. Nous avons la semaine prochaine, de mémoire, le 27, l'audit où l'on va aborder la question des abysses, l'incomplétude de connaissances pour réfléchir sur les territoires, même si on a bien compris le rôle de hotspot des canyons, mais on a aussi une notion... Là, notre débat public porte bien sur le projet de deux parcs et de recherche de zones préférentielles pour deux parcs en Occitanie et en PACA. Mais la question de fond, c'est de savoir si on n'a pas intérêt à aller encore plus loin, quels sont les bénéfices que ce soit pour la pêche, les oiseaux migrateurs, les fonds marins, quelles sont les contraintes, que ce soit sur le coût de l'électricité et aujourd'hui sur l'absence de connaissances pour pouvoir ancrer des plateformes flottantes dans les abysses. Nous avons très peu de connaissances sur les abysses. Vous pourrez reprendre les ateliers qu'on a déjà faits. Maintenant, on arrête de parler de manière collective, parce que sinon, vous n'allez pas avoir le temps de travailler. À vous. Nous sommes là.

... **M. Sébastien FOURMY**, Membre du secrétariat général de la CPDP

Nous restons autour. N'hésitez pas à manipuler les cartes autour de vous, à en parler par table avant de commencer et de vous jeter sur un travail individuel. Prenez les cartes et parlez par table.

[Atelier cartographique par groupe de travail]

... **M^{me} Maryse ARDITI**, Associations ECCLA et FNE

Nous avons essayé de trouver des choses un peu éloignées. Une fois que j'étais dans les choses un peu éloignées, j'ai commencé à regarder zone par zone. Là, je me suis aperçue qu'il y avait pas mal de choses en rouge. Mais vers le bout, je ne sais pas si cela faisait 750, mais cela faisait au moins 500.

Donc, je les ai mis. Et là, il y avait quelque chose de plus important qui n'était pas impacté du tout, donc je me suis là, cela faisait 750. Comme on nous disait qu'il en fallait deux pour le Languedoc-Roussillon, je ne suis pas fatiguée à en mettre une troisième ici. Par contre, j'ai regardé du côté de PACA. C'est un peu compliqué, mais il y avait une zone côté oiseaux marins, qui est une des richesses pour la PACA. Il y avait une zone un peu plus claire dans les oiseaux marins. Donc, j'ai mis celle-là en disant que cela pourrait faire 500.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup. Messieurs, avez-vous des choses à ajouter ? Parfait. Nous allons passer à la table numéro 2. Nous allons retrouver les thèmes à la table numéro 2. Vous n'êtes plus que deux ? Notre médaille d'or du débat est partie ? Les autres sont partis ? Ils sont en train de boire des coups, là-bas ? Il n'y a que de l'eau à boire. Qui souhaite aborder la carte commune et parler d'une des cartes ? Nous avons plutôt une association de l'environnement. Donc, cela peut être plutôt le thème de la pêche. Je vous laisse la parole.

... **M^{me} Nolwenn COSNARD**, Sathoan

Nous étions un groupe avec une représentante de la filière, moi-même, organisation de producteurs pêcheurs, et nous avons trois citoyens. Nous avons fait des cartes assez différentes. Nous n'avons pas réussi à faire une carte commune, car il n'y avait pas de zones préférentielles que l'on a souhaité désigner parce que l'un ou l'autre de nous n'y était pas favorable, même si on a pu échanger et que c'était quand même fructueux, on a préféré ne pas le représenter sur une carte.

Pour ma part, j'ai fait la carte qui est au milieu, qui reprend les cartes présentes dans notre cahier d'acteurs qui regroupe les données collectées par le Comité régional des pêches qui ont permis de définir ce gradient de densité d'impact, avec en rouge l'impact majeur, en orange fort et jaune modéré sur l'activité de pêche de tous les navires en Méditerranée. Les traits hachurés en noir, ce n'est pas à l'échelle du Comité régional, mais à l'échelle de notre organisation de producteurs, donc nos navires.

Nous pouvons voir que les traits hachurent une bonne partie des macrozones, mais pas totalement. Ce sont les valeurs que j'ai pu représenter en dessous en fonction des macrozones avec des valeurs de chiffres d'affaires différents. À cette échelle, les macrozones B et D représentent 24 % du chiffre d'affaires produit par nos navires, et c'est pour cela que pour nous, ce sont les moins favorables. Néanmoins, notre position est de respecter l'intérêt de tous les pêcheurs de Méditerranée, c'est-à-dire le gradient des données du Comité régional et globalement, vis-à-vis de ces gradients, ce qui est le plus acceptable pour nous, c'est au-delà des 20 milles nautiles, donc c'est la ligne verte avec les prévisions de mesures compensatoires qui peuvent prendre différentes formes.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Messieurs, voulez-vous ajouter quelque chose ? Vous n'avez pas fait consensus. Y a-t-il un point de vue qui n'apparaît pas dans le travail de la pêche ?

... **M. Djilali GUENNICHE**, Participant

Il y a eu un non-consensus parce que l'un de nos collègues, représentant écologiste, a voulu exclure totalement les éoliennes de la zone Natura 2000 qui recouvre la totalité du golfe du Lion. La seule position acceptable pour lui, c'est une zone relativement proche de la côte. Il considère que tout le reste est sanctuarisé pour des raisons de protection de la nature. C'est l'une des raisons, si ce n'est la seule, qui a empêché d'atteindre un consensus.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Merci. Nous passons à la numéro 3. Vous êtes presque au complet. Nous avons eu le point de vue de la pêche. Qui veut parler ? La plaisance ? Sur la carte commune et votre propre choix, Monsieur.

... **Intervenant non identifié [01 :52 :02]**

Dans notre groupe, il y a une dame qui représente la biologie sous-marine, deux représentants d'organismes qui travaillent sur le projet de près ou de loin. Nous n'avons pas les détails. Et il y a un pêcheur qui a dû s'absenter. Et moi-même qui représente la plaisance. Nous avons réussi à sortir une carte commune. Nous avons donné deux zones que l'on a mises en orange. Il n'est pas là, donc j'ai du mal à en parler, mais la personne qui représentait la pêche s'est opposée à toute forme de mise en place d'éoliennes parce que, suivant les différents plans proposés, il se retrouve en zone d'exclusion de pêche.

J'ai appris après, au niveau des zones de navigation, c'est qu'on a peut-être été un peu vite. On n'était pas très bien informés ou nous n'avions pas tout compris. Les zones de navigation ne sont pas totalement exclues, selon les schémas que l'on a, raison pour laquelle on a mis en orange. Cela dit, nous avons voulu nous tenir éloignés et respecter les canyons. C'est ce qui est sorti de nos propositions. Nous avons tenu compte de la zone des vents, pour une partie. Nous avons aussi pris en compte la distance par rapport à la côte au niveau du paysage. Nous avons pris des zones éloignées, mais pas les plus éloignées de la côte. Nous avons aussi tenu compte des cartes proposant un rendu sur la production de la pêche. On s'est beaucoup appuyés sur la carte qui a été faite le 20 juin 2020. Nous avons pris cela en compte dans nos réflexions.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Pouvez-vous préciser en tant que plaisancier quelle est votre carte et la décrire ?

... **Intervenant non identifié à [01 :54 :30]**

Je dis toujours que je suis là en tant qu'observateur. La plaisance est peut-être moins impactée que les pêcheurs ou différentes organisations. Cela dit, nous sommes très impactés dans le visuel et dans l'amour que l'on a pour la mer libre. Quand on a des éoliennes devant soi, on se sent un peu moins libre. Je dis cela sans animosité. J'ai respecté la notion de positionnement par rapport aux canyons,

je crois que c'est important, la zone des vents, et c'est vrai que cette zone a très ventée, celle-ci l'est un peu moins. Et puis, se tenir le plus éloigné possible de la côte.

Un point important que je n'avais pas forcément vu avant, je n'avais pas tout compris, mais je le dis et cela peut servir à d'autres, les zones proposées au niveau de l'interdiction de navigation, c'est 2x150 km². Pour moi, comme on me l'avait présenté, comme je l'avais compris lors d'une précédente réunion à Argelès, c'était toute cette zone qui était interdite, la zone B ou A par exemple, et dans cette zone-là ne seraient occupés que 150 km². On m'a clairement expliqué tout à l'heure que la zone interdite serait seulement les 150 km² et le reste serait libre, ce qui donne une vision tout à fait différente de la chose.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup. Voulez-vous ajouter quelque chose, un complément ? Non. Nous passons à la table numéro 4. Qui parle ? Prenez d'abord la carte commune puis une carte individuelle.

... **Intervenant non identifié [01 :56 :28]**

Nous sommes arrivés à la carte commune. Le consensus, c'est que tout ce qui est près des côtes est en rouge. Ce qui est central est en orange, avec une possible évolution. Tout ce qui est loin des côtes est en rouge pour X raisons. Chacun a donné sa raison. On a essayé de trouver un consensus. Comme Dieu n'existe pas, on a pris rouge et orange. Il n'y a pas de vert, désolé. La mienne, c'est le bordel. C'est la panique, parce que c'est le contraire. Tout ce qui en vert est près des côtes. Tout ce qui est en rouge est au large. Au centre, il y a deux zones d'exclusion en jaune et en orange. Mon explication est très simpliste. C'est hyper complexe, toute la documentation qu'on a eue. Tout ce qui est complexe, je le simplifie.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Pouvez-vous rappeler qui vous êtes ?

... **Intervenant non identifié [01 :57 :43]**

Je ne suis qu'un usager. Je ne représente personne, aucune association. Je ne suis même pas syndiqué. Tout ce qui est en vert, pour la mienne, ne concerne que bibi. C'est tout ce qui est près des côtes. J'ai pensé aux économies et à tous les câbles qui vont être tirés de cette production qui ont un coût, l'entretien aussi. Quand on va se déplacer le jour où cela tombera en panne, on va être obligé de faire cinq heures de bateau. Si la mer est démontée, cela fera encore plus. Pour l'usager à l'intérieur, plus vite c'est réparé, moins cela coûtera cher. C'est ma logique. Au centre, il y a des zones-tampons en jaune et en orange. Au large, j'ai essayé de préserver les zones fréquentées par les grands cétacés, les navires les plus conséquents et la grosse navigation. J'ai essayé d'exclure le travail en eau profonde qui est dangereux et coûteux.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Il y a eu un débat assez riche à votre table.

... **Intervenant non identifié [01 :59 :03]**

Cela a été terrible. D'ailleurs, il y a une victime.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Vous avez abordé la question du paysage avec des points de vue fort différents. Pouvez-vous nous dire pourquoi cela ne vous dérange pas que ce soit près des côtes ?

... **Intervenant non identifié [01 :59 :25]**

Toutes les cartes dessinées ont marqué un a priori défavorable à approcher les côtes. Ceux qui connaissent la mer, vous savez ce que c'est. C'est une plage, du sable, une étendue mouillée et salée et un horizon. À 20 bornes de l'horizon, à 30 ou 40 bornes, je défie quelqu'un de dire ce qu'il y a au large. Donc, l'impact visuel est nul ou plus que minime. Je ne vois pas trop en quoi cela gêne. Le type qui s'emmerde à la plage, quand il a sa femme à côté, il a au moins l'éolien en face...

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Là, c'est censuré. Vous n'avez plus droit à la parole... Comme vous l'avez finement abordé, Madame et Monsieur, allez-y.

... **Intervenant non identifié [02 :00 :35]**

Pour compléter, il y a eu un débat tout à fait amical. Le consensus a porté sur un éloignement des sites par rapport aux côtes. Les parcs pilotes sont à une vingtaine de kilomètres. Pour ma part, j'avais doublé à 40 km. Ma carte est celle où il y a beaucoup de rouge. Sur l'aspect visuel, nous sommes sur une zone touristique, mais aussi sur un parc protégé Natura 2000. C'est une côte, comme chacun le sait, qui a subi des transformations profondes avec la mission Racine dans les années 1960-1970 dont tout le monde se souvient.

C'est très bien d'organiser ce genre de débat public pour faire remonter les remontées citoyennes. Nous avons regardé aussi les activités des navires et les pêcheurs qui sont relativement proches des côtes. Nous avons regardé la population des cétacés et des grands dauphins. Si on fait des sites à 40 km, on est au bord de leur zone maximale. Donc, on n'empiète pas. Nous avons aussi protégé en zone rouge les entrées sur les grands fonds pour cet aspect environnemental. Nous n'avons pas mis de vert, mais on a mis de l'orange parce qu'en tant que citoyens – et à notre table, il y avait deux citoyens, deux représentantes de la mairie de Leucate et de Barcarès et un industriel de la filière – nous avons mis de l'orange pour marquer notre vigilance et pas donner un feu vert comme cela.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Tout est expliqué. Madame, voulez-vous ajouter quelque chose ?

... **Intervenante non identifiée [02 :02 :37]**

Non, il a très bien expliqué ce qu'il s'est passé.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup. Nous arrivons à la table numéro 5. Il n'y a plus que trois rescapés ? Qui souhaite aborder la carte commune et un point de vue ?

... **Intervenante non identifiée [02 :03 :05]**

Dans cette table ronde, il y avait une dame de la mairie de Leucate. Elle est partie à la fin. Monsieur est photographe environnementaliste. Et puis, monsieur fait partie des développeurs et M. PEREZ qui est pêcheur. Et moi-même, qui suis de la région. Nous ne sommes pas arrivés à nous mettre d'accord sur une carte commune, notamment parce qu'une personne a souhaité exclure intégralement le périmètre du parc marin des périmètres envisageables. C'est vrai que c'est quelque chose qui nous a empêchés de faire consensus. Effectivement, le fait de dire qu'on exclut complètement une zone, cela a paru aux autres personnes du groupe comme quelque chose qui ne pouvait pas faire consensus. Autrement, en dehors de ce problème, on aurait sans doute pu s'accorder sur le fait d'être un petit peu sur le modèle d'éloignement. Je pense que M. PEREZ était prêt à dire que, de toute façon, on pouvait chercher un compromis. Mais voilà, c'est la raison pour laquelle on n'a pas fait de carte. Moi, j'ai fait une carte sans exclusion, sans zones en rouge, car je me suis positionnée par rapport à l'institution que je représente qui cherche à développer l'éolien dans la cadre de sa stratégie de Région à énergie positive et qui cherche à développer une filière à partir du port de Port-la-Nouvelle. À ce titre et indépendamment des enjeux qui existent et qu'on ne méconnaît pas, nous n'avons pas d'avis, mais notre éclairage, c'est celui de dire qu'il faut trouver un zonage et faire de l'éolien dans ces zones et chercher un compromis.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Merci. Puisqu'on n'a pas entendu la filière, j'aimerais bien qu'un représentant nous décrive une carte.

... **Intervenant non identifié [02 :05 :40]**

Bonjour. Je prends la casquette SER, syndicat des énergies renouvelables, et France Énergie Éolienne, les deux principaux syndicats dans lesquels les principaux développeurs de projets sont présents. Au niveau de la filière, on s'est exprimé l'an dernier lors des travaux de concertation menés par le CMF. Nous n'avons pas trop changé notre position. On est conscients qu'il y a des enjeux. Il faut en tenir compte. Néanmoins, il y a des enjeux que l'on souhaite faire apparaître dans ce débat en termes de

coût global pour la collectivité. Cela nous conduit à n'être pas trop loin pour des raisons de coût, pas trop près pour tenir compte de ce qui a pu être dit, donc dans les zones les plus ventées et les plus proches du raccordement pour éviter le coût pour la collectivité.

On ressort avec une partie de la zone A, une partie de la zone B, une partie de la zone D. La zone C est moins favorable pour nous à ce stade parce qu'il y a moins de vent et qu'elle est plus éloignée du raccordement. Mais peut-être plus tard sera-t-elle exploitable. Mais pour commencer, pour les premiers projets commerciaux, le but est de faire baisser le prix d'entrée et de se mettre dans les zones les plus favorables de ce point de vue tout en tenant compte des autres contraintes. On cherche à ce que ces projets se passent bien pour le démarrage des phases commerciales.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Sachant que vous êtes soutenus par l'État pendant le démarrage de la phase commerciale.

... **Intervenant non identifié [02 :07 :26]**

Disons que nous sommes les chevilles ouvrières de la politique de l'État. L'État mène le débat et, à la fin, il choisira un opérateur qui devra développer et construire le site à l'endroit déterminé à l'issue de ce débat public.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Je voulais savoir si d'autres personnes désiraient ajouter quelque chose.

... **Intervenant non identifié [02 :07 :47]**

Je voulais commenter ma carte parce que je suis le seul à avoir mis des zones d'exclusion dépassant la zone de projet éolienne, qui est celle du parc marin du golfe du Lion. La raison en est que, si les citoyens représentés par leurs élus ont mis en place des zones de protection et de conservation du biotope dans cette région-là, elle est triplement classée pour la plupart des zones, notamment la zone Barcarès-Leucate, ce n'est pas pour rien. L'état des connaissances actuelles, quand on voit la pauvreté des cartes concernant les cétacés et les grands dauphins, on a exclu la tortue caouanne qui fait partie des espèces protégées au titre de l'UICN, donc ce n'est même pas présent...

On peut quand même se dire que les trous dans la raquette sont tellement importants qu'avant tout projet d'aménagement industriel d'une zone sauvage, en l'occurrence celle-là, les autres, je ne les connais pas, je le dis très honnêtement, ma connaissance maritime de ces zones est trop peu importante pour prendre une décision fondée... Mais depuis près de dix-huit ans, je travaille sur cette zone au contact des cétacés et des mammifères marins et je peux vous dire que, pour moi, la zone d'exclusion n'est pas une zone d'exclusion définitive, mais elle met en préalable la nécessité de faire des études et de la reconnaissance pour que l'on soit apte à prendre des décisions d'aménagements impactants en toute connaissance de cause de l'état de la faune sur la zone.

... Intervenant non identifié [02 :09 :51]

Il y a des participants qui ont éliminé la zone éloignée des macrozones A, B, C, D et la question est de savoir si ces zones ont été délimitées correctement pour la protection des cétacés et des dauphins, et en particulier si la distance est suffisante entre la tête de canyon et la délimitation des zones. Pourquoi cette question ? Je ne le cache pas, je suis en faveur de l'éloignement des éoliennes, car il faut voir les photomontages. Les gens qui disent qu'on ne les verra pas, en fait, si. La question, c'est de savoir s'il y a besoin de se censurer un peu plus pour s'éloigner encore plus des têtes de canyons ou si on considère que l'extrémité lointaine des macrozones est suffisamment lointaine des têtes de canyons pour protéger cette zone-là. Y a-t-il besoin de les limiter encore plus ou sont-elles raisonnablement éloignées ?

... Intervenant non identifié [02 :11 :00]

Par rapport à mes connaissances des canyons, il faut remarquer que l'ensemble des reliefs des canyons du golfe du Lion vont jusqu'à 2 000 m de profondeur. Ce sont des zones de circulation naturelle des grands cétacés et des petits. Un petit, c'est le dauphin bleu et blanc, par exemple. Il y a des populations qui vivent à l'année sur certaines zones. Mais d'autres sont là en passage en fonction de l'abondance de nourriture qu'il peut y avoir sur les canyons. Aujourd'hui, concernant les canyons, les données scientifiques sont extrêmement faibles.

... M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA, Membre de la CPDP

C'est complètement hors sujet, mais je vous conseille vivement de jeter un œil sur le très beau livre des cétacés qu'a écrit monsieur, qui est sur la table. Nous l'avons vu ailleurs. Je vous conseille de le regarder. Y a-t-il d'autres points de vue, subtilités, approches qui ne vous semblent pas assez abordés et qui vous tiennent à cœur ? Quelle que soit la table.

... M. Bernard PEREZ, Président du CRPM Occitanie

Un petit mot. Je tiens à faire remarquer que, moi aussi, j'ai mis des zones rouges dans le parc. Je grossis un peu le trait, c'est pour cela qu'Engie n'a pas voulu s'arrêter sur ma carte. Mais j'ai fait exprès de grossir le trait en mettant du rouge partout. J'ai regardé un peu partout. La position des pêcheurs méditerranéens, en Occitanie en particulier, est très claire. Plus on pourra les mettre loin, mieux ce sera. En regardant toutes les cartes, plus ou moins, on aurait pu trouver un bon compromis aujourd'hui. Il y a trois cartes, si je ne me trompe pas, où c'est mitigé. Après, dans l'ensemble, tout le monde se positionne pour un éloignement de la côte. Et cela, c'est ce qu'il faut que l'on retire aujourd'hui de cette réunion de travail qui est importante. Merci. Par vos dessins, vous avez contribué à soutenir la profession de la pêche qui en a bien besoin et je tiens à vous remercier. Merci.

... M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA, Membre de la CPDP

Merci à vous. Je vous remercie au nom de la Commission particulière du débat d'avoir contribué par votre travail et votre temps. Je remercie ceux qui sont venus de loin pour cet atelier parce que je

trouve qu'il a été particulièrement riche et construit. Il nous apporte beaucoup. Nous espérons être à la hauteur de votre travail. Le travail était très bien. Je n'ai pas fait celui de Sète, je n'ai fait qu'Arles. Nous faisons une mise en jambe. Merci sincèrement. Je trouve que c'était une belle matinée de travail. Elle a produit beaucoup de données argumentées et construites. Merci de votre présence, Madame l'élue. Bon retour dans votre belle ville. Je passe la parole à Sébastien.

... **M. Sébastien FOURMY**, Membre du secrétariat général de la CPDP

J'en ai pour trente secondes. Lundi prochain, il y a l'atelier sur la question du cahier des charges en ligne. Retrouvez les informations sur notre site Internet. C'est lundi en ligne à partir de 17h30. Nous avons un forum de restitution du débat à Montpellier en présentiel au Corum à 18h. N'hésitez pas à en parler autour de vous, à venir et dire autour de vous qu'il reste une semaine et quelques jours pour pouvoir laisser un avis sur le site du débat ou sur les différents outils qui vous permettent de le faire.

... **M^{me} Élise TROUVE-BUISSON**, Membre du secrétariat général de la CPDP

Le forum de restitution sera le 28 septembre à partir de 18h au Corum.

... **M. Sébastien FOURMY**, Membre du secrétariat général de la CPDP

Le jeudi. Cela va être difficilement diffusable. C'est un grand espace. Cela ne va pas forcément être un amphithéâtre où il y aura beaucoup de discussions. Il y aura quelques temps de discussion, mais on va avoir beaucoup de lieux où l'on va montrer ce qui a été fait sur la cartographie, pendant le débat mobile. Il y aura beaucoup de verbatim exposés. Il y aura des endroits où on pourra regarder les vidéos tournées pendant le débat. C'est un petit peu une déambulation et un moment de restitution du débat et de ce qui a été fait.

Nous n'avons pas encore écrit le compte rendu du débat. C'est dans les deux mois qui suivent, début janvier. C'est pour montrer ce qui a été fait pendant le débat public et peut-être avoir les premiers éléments de synthèse et de discussion. Le temps assis en commun, cela va être un tiers du temps. Le reste, ce sera dans une grande salle. C'est sur tout l'étage du Corum. Cela va être pour pouvoir écouter ce qui a été fait dans les écoles, ce qui a été fait pendant les balades, voir des vidéos tournées pendant les débats mobiles, des endroits où on pourra reparler de ce qui a été fait pendant les ateliers. C'est vraiment l'esprit de ce forum. Ce n'est pas le bilan du débat public qui arrive deux mois après. Cela va être intéressant.

... **Intervenante non identifiée [02 :16 :52]**

C'est le soir et ce n'est qu'en présentiel ?

... **M. Sébastien FOURMY**, Membre du secrétariat général de la CPDP

Oui. Je pense qu'on va retransmettre sur notre chaîne YouTube en direct les temps communs, mais cela va être un tiers de la réunion. Si vous voulez vraiment profiter, c'est mieux de venir. Après, on va filmer et garder les temps communs au début et à la fin.

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Sur le site, vous retrouvez énormément de choses, les émissions de télé, les verbatim, les extraits des balades, etc. Mais là, ce qui est intéressant, c'est qu'on est ensemble pour échanger, un peu comme aujourd'hui. En temps de Covid, ce n'est pas simple.

... **Intervenante non identifiée [02 :17 :34]**

La partie en salle se fait dans quel format de salle ?

... **M. Sébastien FOURMY**, Membre du secrétariat général de la CPDP

C'est le plateau du troisième étage du Corum.

... **Intervenante non identifiée [02 :17 :10]**

Il n'y a pas de partie en salle.

... **M. Sébastien FOURMY**, Membre du secrétariat général de la CPDP

Non, il y a un endroit au bout de ce plateau où on va mettre une centaine de chaises. Mais on ne sera pas du tout dans l'amphithéâtre. On reste sur le grand plateau au troisième étage dans lequel on aura quelques sections avec des endroits pour exposer et discuter, écouter tout ce qui a été fait pendant ce débat public. Il se peut qu'après, vous soyez toutes et tous invités pour un buffet à 20h, car de ce que je comprends, c'est extrêmement essentiel. Si vous n'êtes pas là à 18h, vous ne pourrez pas avoir le buffet. Il y a un petit tampon sur le bras et on le surveillera. Non, évidemment...

... **M^{me} Sophie BERTRAN DE BALANDA**, Membre de la CPDP

Merci encore et bon retour.

... **M. Sébastien FOURMY**, Membre du secrétariat général de la CPDP

Merci à tous, merci pour votre participation.

